Réponse du Conseil d'Etat à un instrument parlementaire

—

Postulat de Nicole Lehner-Gigon / André Ackermann **2013-GC-18** [P 2023.13]

Déductions sociales pour les familles dans le cas du décès d'un enfant

Réponse du Conseil d'Etat

Le délai de réponse étant largement dépassé, le Conseil d'Etat décide de donner suite directe au postulat, en application de l'article 64 de la loi sur le Grand Conseil. Ainsi il vous propose d'accepter le postulat et de prendre connaissance du rapport annexé.

6 mai 2014

Annexe

—

Rapport 2014-DFIN-25 du 6 mai 2014